

Hyperactivité et danger de sa médication

(Dépôt)

Par le présent postulat, je demande au Conseil d'Etat de donner son appréciation sur le THADA (trouble de l'hyperactivité avec déficit de l'attention) ainsi que sur le danger de sa médication.

(Développement)

L'hyperactivité, qui touche aujourd'hui de nombreux enfants, interpelle et ne peut pas, en tant qu'élus, nous laisser indifférents.

La médication qui en résulte soulève de nombreuses questions. Des médecins autorisés mettent en garde; des parents sont aujourd'hui inquiets. Des enfants qui prennent ce soi-disant « merveilleux médicament » se trouvent, selon certains rapports, dans un état second: « *regard terne, on les sent absents; il sont tristes; ils ont perdu de leur vivacité* ». D'autres constatations, à moyen ou long terme, ne peuvent nous laisser indifférents: risque de toxicomanie augmenté, cancer, suicide. Est-ce que toutes ces prévisions peuvent devenir réalité ?

Un rapport fouillé et sans complaisance doit nous être soumis. Il y a lieu de donner aux parents confrontés à donner à leurs enfants Ritaline ou Concerta des explications non seulement sérieuses mais qui rétablissent une certaine sérénité. Si des constatations alarmistes de certains milieux médicaux se révélaient être fondées quant à la nature réelle de ces médicaments qualifiés de « médicaments stupéfiants », les enfants touchés par une hyperactivité pourraient être sacrifiés et leur intégrité physique mise à mal; cela n'est pas tolérable. Notre responsabilité est entière, nous aurions amèrement à nous reprocher une attitude laxiste et qui pourrait nous être reprochée à tout jamais.

(Sig.) Louis Duc, député

15 décembre 2005